

La lettre des CCAT

iew



La « Lettre des CCAT —nouvelles de l'urbanisme et de l'aménagement » est une publication de la fédération des associations d'environnement
Inter-Environnement Wallonie

Rédaction

Sophie Dawance
Janine Kievit
Coralie Vial
Elise Poskin

Comité de rédaction

Danielle SARLET, Directrice générale de la DGATLP
Michèle FOURNY

Roland ZANASI

Albert GUISSARD

Damien FRANZEN, Architecte

Thierry DE BIE, *Maison de l'urbanisme du Brabant wallon*
Jacques DROUSIE, *Sauvegarde et Avenir de Mons*
Georges EVERAERTS, ADESA

Inter-Environnement Wallonie
tél. 081 255 280 - fax: 081 226 309

www.iewonline.be

Prix: 7,44 € l'abonnement annuel
(6 numéros) à verser au compte d'IEW
001-0630943-34 avec la référence Lettre CCAT

Mise en page

Ph. Dillen 02 346 45 73

La copie est autorisée
moyennant mention de la source
© Photocopié sur papier recyclé

Nouvelles de l'urbanisme et de l'aménagement

Éditeur responsable : Dimitri Barthélémy - 6, bd du Nord - 5000 Namur • bimestriel • Décembre 2005 - janvier 2006 • dépôt Namur I

Chères lectrices,

Chers lecteurs,

La matinée de formation consacrée aux liens unissant mobilité et aménagement du territoire – sujet passionnant s'il en est- vous a attiré nombreux à Namur le 17 décembre dernier, malgré le froid et les préparatifs des fêtes toutes proches. Les orateurs nous ont offert un panorama assez complet de la problématique et ont ouvert de nombreuses pistes pour agir sur la mobilité par le biais de l'aménagement du territoire. Gageons que cela vous a donné envie de faire des propositions concrètes à vos autorités communales... C'est ce que nous vous invitons à faire dans le cadre de la campagne « Ca passe par ma commune ». Cette campagne, initiée par plusieurs associations dont Inter-Environnement Wallonie, invite en effet tout collectif de citoyens à interroger les candidats aux élections dans sa commune sur différents thèmes dont l'aménagement du territoire et la démocratie locale. C'est l'occasion de rappeler

aux futurs élus
l'importance
d'un organe
participatif

comme la CCAT

et les modalités
à respecter
pour son bon

fonctionnement

ou encore de demander une réflexion stratégique sur le territoire communal à travers l'élaboration d'un schéma de structure, par exemple. Vous êtes actif au niveau local et avez certainement plein d'idées, alors lisez attentivement l'article de la rubrique A vous la parole et rejoignez la campagne ! La Chronique juridique est issue du cahier de revendications consacré à la démocratie locale élaboré par Inter-Environnement dans le cadre de la campagne. Vous y trouverez matière à cogiter... L'aménagement en questions devrait aussi stimuler votre réflexion à travers un texte sur la dimension culturelle de l'intégration architecturale. Enfin, les Nouvelles de l'aménagement régional vous proposent un article sur la qualité urbanistique des zones d'activité économiques, sujet malheureusement éternellement d'actualité !

Bonne lecture à tous et au plaisir de vous rencontrer peut-être au fil de la campagne « Ca passe par ma commune »!

Sophie Dawance

Quelle place pour du territoire lors des

A l'approche d'octobre, les partis préparent leur programme et vous réfléchissez au candidat qui aura votre préférence. Si vous êtes convaincus que la citoyenneté active ne se résume pas à voter, prenez la parole et dynamisez la vie communale. La campagne « Ça passe par ma commune » vous ouvre des portes afin que vos combats deviennent une priorité à l'agenda politique.

Quel but poursuit cette campagne ?

L'objectif est de favoriser des engagements concrets des pouvoirs publics locaux en faveur d'un développement durable, équitable et solidaire, en soutenant une démarche citoyenne d'interpellation des candidats aux élections communales. Pour ce faire, les partenaires de l'action proposent des outils permettant aux communes intéressées d'adopter certaines actions au cours de la prochaine législature.

Qui porte la campagne ?

« Ça passe par ma commune » est une initiative d'Oxfam – Magasin du Monde portée par une large plate-forme associative regroupant Crédal, Inter-Environnement Wallonie, Max Havelaar, Nature & Progrès et Le Réseau Eco-consommation. Ces associations aideront les citoyens à faire entendre leur voix.

Quels sujets aborde la campagne ?

Sept thèmes seront abordés tout au long de la campagne à savoir :

- Ma commune consomme équitable et éthique ;
- Ma commune consomme bio et écologique ;
- Ma commune favorise une économie sociale et solidaire ;
- Ma commune s'engage dans une coopération Nord-Sud ;
- Ma commune prend des engagements pour la planète ;
- Ma commune prend des engagements pour l'environnement local ;
- Ma commune favorise une démocratie locale participative.

Où se place l'aménagement du territoire dans la campagne ?

Dans le cahier « Ma commune prend des engagements pour la planète ». Qui dit aménagement durable du territoire dit optimisation de la mobilité et économie d'énergies. Deux enjeux qui dépassent de loin les frontières communales et nationales !

Quels outils les communes peuvent-elles utiliser pour une bonne gestion de leur territoire ?

Deux outils judicieux sont le Schéma de structure communal

(SSC) et les Plans communaux d'aménagement (PCA). Le SSC est un outil transversal qui définit une stratégie territoriale pour l'ensemble de la commune intégrant, notamment, une réflexion en matière de mobilité et d'environnement. Il précise également l'affectation des zones du plan de secteur, comme par exemple les lieux d'implantation des équipements sportifs, culturels et de services publics. Les PCA, deuxième outil à encourager et de valeur réglementaire, offrent aux pouvoirs publics la possibilité de défi-



l'aménagement élections communales ?

nir l'aménagement d'une portion de territoire (affectations, zones à urbaniser ou non, prescriptions urbanistiques et architecturales, etc). Ils permettent en outre une certaine maîtrise foncière par voie de l'expropriation si nécessaire.

Quels principes d'aménagement devraient s'intégrer dans la stratégie territoriale durable ?

En consentant des efforts notamment dans la mobilité (aménagement de pistes cycla-

bles, de sentiers, ...), dans l'utilisation parcimonieuse du sol, dans l'utilisation rationnelle de l'énergie lors des opérations de rénovation et dans la requalification du patrimoine paysager, naturel et bâti ; les communes intégreront un développement plus durable des zones déjà urbanisées. Pour les nouvelles urbanisations, la mixité sociale, l'orientation adéquate des logements, la mitoyenneté, l'accessibilité aux lotissements par des modes alter-

natifs à la voiture,... devraient être prises en considération. Quant aux espaces publics, conditions de citoyenneté, les communes devraient veiller, entre autre, à leur multifonctionnalité..

Sophie Dufour

Quels seront les événements phares de la campagne ?

La campagne s'articulent autour de quatre temps forts: la formation, l'interpellation des candidats, la diffusion des engagements et l'évaluation des engagements des nouveaux élus. Si vous souhaitez plus d'informations www.ielonline.be

Ne dites plus zoning, dites éco-parc !

L'éco-parc est-il l'avenir du zoning? C'est en tous cas la thèse défendue de façon très convaincante par Jean-François Vallès, fondateur et cheville ouvrière d'un bureau de conseil nommé E-parc, venu récemment défendre ce qui est tout à la fois son point de vue et son travail devant un public wallon . L'article qui suit constitue pour l'essentiel une synthèse de ce qui s'est dit lors de cette rencontre.

La gestion des parcs d'activité est-elle en train de devenir un métier à part entière? Sans doute, et c'est bien nécessaire: trop souvent les zonings, chez nous comme en France, affichent triste mine. Les entreprises s'y juxtaposent mais entretiennent peu de relations entre elles; elles ne s'impliquent guère dans la gestion de l'ensemble dont les espaces collectifs sont parfois négligés. C'est suite à ce constat de carence que s'est constitué E-parc, bureau de conseil qui propose un service d'aide aux gestionnaires de zones d'activité (intercommunalités, municipali-

tés en France, intercommunales de développement économique ou Communes en Belgique) dans le but d'y développer une gestion axée sur les trois volets du développement durable. En effet, mieux gérer les parcs, c'est un « plus » économique, car c'est assurer le succès de la ZAE que de la rendre plus attractive. C'est un « mieux » environnemental car non seulement les incidences globales du parc s'en trouvent diminuées, mais en outre une aide peut être fournie aux entreprises afin qu'elles diminuent chacune leur charge environnementale propre. Et le social n'est pas oublié non plus puisque les conditions de travail s'en trouvent améliorées, tout comme l'accès à l'emploi pour tous, voire les retombées positives de la zone pour la collectivité. Théorique? Loin de là: non seulement ces principes trouvent des applications bien concrètes, comme on le verra, mais encore de réelles demandes existent du côté des entreprises. Par exemple, les problèmes de sécurité se multiplient, la qualité visuelle de la zone laisse trop souvent à désirer, ne serait-ce qu'à cause des bâtiments qui se sont dégradés avec le temps ou parce que l'espace est aménagé sans cohérence... Quant ►

aux PME, elles se sentent souvent bien seules face aux nécessités de la certification, de la formation du personnel, et de la gestion de leurs charges environnementales et notamment de leurs déchets...

La nécessité d'instaurer une approche plus collective de la gestion des zones apparaît donc assez évidente. Pourtant la réussite d'une telle démarche n'est jamais acquise d'avance: le travail en partenariat « territorial » n'est pas (plus ?) vraiment inscrit dans la culture des entreprises ni même des individus... L'entreprise, souligne l'orateur, ne « marchera » que si on lui rend un service: si le gestionnaire ou le bureau de conseil vient lui servir un discours qui ne correspond pas à ses priorités, elle s'en détournera car elle a d'autres urgences. La démarche de gestion durable commencera donc par l'identification des acteurs et le dialogue afin de récolter leur adhésion. Celle-ci est en effet indispensable à la suite de la démarche: définition des objectifs, inventaire des problèmes existants, et définition d'un programme d'action, dont des indicateurs bien choisis permettront d'évaluer le taux de réussite. Le diagnostic porte sur des thématiques variées, qui vont des aspects d'environnement sensu stricto comme les impacts sur l'eau, les déchets, le sous-sol... aux aspects sociaux (l'emploi, les transports...) en passant par l'architecture, la gestion des risques et les politiques d'achat. Bref, le bureau passe en revue tous les thèmes pour lesquels la gestion globale de la zone, ou encore des réponses collectives aux problèmes particuliers de quelques-uns, pourraient faciliter ou améliorer la vie de l'entreprise et de ses travailleurs, et l'environnement de tous. Ce diagnostic peut faire l'objet d'« écocartes », documents qui fixent cartographiquement les différentes problématiques rencontrées. Les actions qui seront entreprises ensuite, parce qu'elles proposent des solutions le plus souvent communes à plusieurs entreprises, permettront de dégager deux avantages: les économies d'échelle d'une part (par exemple: gestion collective de l'épuration des

eaux ou des déchets, partage d'un conseiller en environnement, de salles de réunion, création d'un restaurant commun à plusieurs entreprises...) et d'autre part les mises en commun et échanges d'expertise. L'accompagnement groupé de petites entreprises en matière de certification permet ainsi une économie de 75% par rapport au coût habituel de ce type de démarche. Des réseaux de savoir peuvent être créés, des formations communes mises sur pied. Enfin, il arrive que se créent ainsi des systèmes d'échange de matières, les uns utilisant les produits ou sous-produit des autres, comme sur le zoning de Kaiserbaracke à Recht (commune de Amblève – Amel) (voir encadré ci-dessous).

La mise en œuvre d'une telle démarche de gestion durable a bien entendu un coût: outre qu'il faudra sans doute investir dans les aménagements, l'organisation des rencontres, la coordination des formations, la mise en place de certifications et d'autres activités nécessite l'embauche d'un animateur qu'il faudra rémunérer. Mais la réhabilitation de la zone, une fois celle-ci dégradée, s'avérera bien plus coûteuse encore: J.F. Vallès cite ainsi les chiffres de 2 700 000 euros pour la rénovation de parc d'activités de la communauté de com-

Un exemple wallon: le zoning de Kaiserbaracke à Recht (Saint-Vith).

Ce zoning est remarquable par la complémentarité entre les entreprises, axées sur la première transformation du bois et sur la valorisation des sous-produits. Le centre de triage Holz Niessen fournit des grumes triées et calibrées à la scierie Belwood ; les sciures de cette dernière vont à Delhez Bois, entreprise de raboterie dont l'installation est en cours et qui met sur le marché des grands copeaux et des pellets de bois. Les déchets de ces trois entreprises alimentent le centre de cogénération Renogen, qui fournit de l'énergie (eau chaude, électricité) à Belwood et Delhez, et ses surplus au réseau électrique. D'autres exemples de ce type figurent sur le site www.ecoparc.com (voir : Écologie industrielle – exemples), tel celui de Kalundborg au Danemark qui inclut une raffinerie, une centrale thermique, une entreprise pharmaceutique, une usine Gyproc et la ville de Kalundborg. De tels 'clusters' d'entreprises se forment parfois spontanément ; mais rien n'interdit aux gestionnaires et aux autorités publiques de mettre en place les structures qui permettent de donner un coup de pouce à de tels systèmes dont l'intérêt économique et écologique est évident. Ainsi, la SPI+, intercommunale liégeoise de développement qui gère la zone de Kaiserbaracke, développe-t-elle actuellement sur le zoning des Plénesses à Verviers un projet impliquant une centrale de cogénération par gazéification du bois, et un producteur de palettes ; l'énergie sera fournie au réseau et à d'autres entreprises de la zone.

défaut de cette prestation de service quasi-naturelle, des carences apparaissent et c'est le constat de leur existence qui a amené le développement d'une démarche professionnalisée telle que celle présentée par E-parc. Ceci nous ramène à l'intérêt de maintenir en ville toute activité dont la nature ne nécessite pas expressément l'isolement, ce que l'orateur n'a

d'ailleurs pas manqué de relever avec sagesse.

Reste que l'isolement est indispensable pour certains types d'activités industrielles et que la monofonctionnalité des zones qui les accueille est une réalité avec laquelle il nous faut composer. La démarche que nous venons de présenter a le grand mérite de l'assumer en permettant le dévelop-

vement d'une qualité réelle et la restauration d'un peu de collectif dans une société de plus en plus parcellisée, où l'individualisme tend à balayer les formes de solidarité pourtant indispensables à la performance des sociétés.

Janine Kievits

Coordonnées de E-parc
mail : jfvalles@e-parc.com
site web : <http://www.e-parc.com>

L'intégration architecturale au-delà des formes...

Dans un des tout premiers numéros de « La lettre des CCAT », nous vous proposions une réflexion sur la notion d'intégration architecturale¹. Nous y insistions sur l'importance de l'approche urbanistique. Nous voudrions aujourd'hui réaborder ce thème souvent polémique mais crucial, notamment pour tous ceux qui, comme vous, sont amenés à se prononcer sur des projets d'architecture et d'urbanisme. Nous voudrions cette fois davantage mettre en relief la dimension culturelle de l'intégration architecturale.

L'architecture parle de la société qui la produit : elle témoigne de ses préoccupations propres, des liens entre les individus qui la composent et de ceux qui unissent ces individus à la collectivité.



Centre ancien de Maastricht

L'architecture parle de la société qui la produit : elle témoigne de ses préoccupations propres, des liens entre les individus qui la composent et de ceux qui unissent ces individus à la collectivité. Dans les contrées subsahéliennes où la famine menace encore régulièrement, l'architecture, comme la mythologie d'ailleurs, parle de survie. Au Bénin, chez les Bétamabribés, c'est la fécondité qui est figurée par la maison. Chez les Mofu, au nord du Cameroun, la salle des greniers est magnifiée et sert de lieu de culte,... Chez nous, la fermette² avec ses garages qui mobilisent parfois toute la façade ou la morphologie des lotissements avec l'espace public qui y correspond (cul-de-sac,...) en disent long sur notre société et les rapports interpersonnels qui la caractérisent. De la même manière, le succès médiatique actuel de l'architecture bio-climatique témoigne de préoccupations émergeant dans notre société de consommation. Ou encore, comme les cathédrales d'hier parlent du rôle de l'Eglise dans la société, le choix fait pour la

gare des Guillemins (qu'on n'hésite d'ailleurs pas à appeler cathédrale d'aujourd'hui ou de demain) n'est pas innocent....

L'architecture interroge donc l'époque : quelle société génère quelle architecture et inversement ? Il est intéressant de regarder l'architecture au-delà des formes, comme l'incarnation d'une époque. Il existe bien sûr différentes manières de se positionner : on peut essayer de traduire le contexte, de se positionner par rapport à lui, voire de le faire évoluer ou le révolutionner comme l'a fait Le Corbusier par exemple!

Au-delà de la typologie, la culture...

On a parfois tendance à réduire l'intégration architecturale au respect des caractéristiques typologiques des bâtiments existants. On se défend de prôner le mimétisme mais on considère qu'une

architecture franchement contemporaine dans un contexte bâti existant est acceptable ou même souhaitable, pour peu qu'elle respecte une série de caractéristiques typologiques du bâti préexistant : gabarit, proportions des volumes principaux et secondaires, forme des toitures, couleur des matériaux, forme et rythme des ouvertures,... Ces caractéristiques à respecter sont transcrites dans des règlements d'urbanisme à différentes échelles (RGBSR³, centres anciens protégés, RCU⁴,...).

L'intérêt de cette approche est indéniable... Toutefois, certaines caractéristiques davantage liées à l'usage des bâtiments, au-delà de leurs qualités physiques, sont aussi fondamentales pour l'intégration d'un bâtiment neuf dans un contexte bâti. Ces qualités semblent en effet essentielles dans la mesure où elles parlent de la société qui les engendre

L'exemple de Maastricht

A Maastricht, on trouve dans la ville ancienne, plusieurs interventions contemporaines, parfois de grande ampleur, dont les caractéristiques typomorphologiques sont souvent en franche rupture avec l'architecture traditionnelle de la cité mosane: toitures courbes ou plates au milieu des traditionnelles toitures à doubles versants, façades en verre ou en bois là où dominent la pierre et la brique,... Manifestement, ces réalisations n'ont pas été soumises à des règlements stricts sur le plan de la typomorphologie... Pourtant, face à ces



Quartier Vauban à Freiburg

projets contemporains, on sent tout de suite qu'on est à Maastricht... parce que ces réalisations respectent l'esprit des lieux.

Par exemple... Traditionnellement à Maastricht, l'espace public s'inscrit en continuité directe de l'espace privé : rez-de-chaussée au niveau de la rue, grandes fenêtres sans rideau,... Les interventions contemporaines conservent cette particularité et l'interprètent. Autre caractéristique de Maastricht : la subtile gradation de statut des espaces, du plus public au plus privé. En effet, en Wallonie, on priviliege un système binaire (espace tout à fait privé ou tout à fait public), les espaces semi-publics ou semi-privés étant considérés comme difficilement gérables et appropriables. A Maastricht, par contre, les espaces à caractère semi-public sont nombreux. La transition entre des espaces de statut différent se marque par une porte cochère, par un passage étroit entre deux bâtiments, par des

L'exemple du Quartier Vauban à Freiburg

Le quartier Vauban est un important ensemble de logements construits principalement dans les années 1990 sur une friche militaire à Freiburg. Les règles architecturales qui ont présidé à la conception de ces bâtiments sont minimalistes. On se trouve ainsi face à un bâti a priori hétéroclite : matériaux très différents, grande diversité de couleurs,... Par contre les contraintes environnementales (isolation, matériaux, traitement des déchets,...) sont importantes ce qui nécessite un engagement des habitants. Ce projet commun se lit-il dans les formes ? Une grande harmonie se dégage en effet de ce nouveau quartier. Cette cohérence émane aussi de l'attention portée aux espaces publics, du soin porté



Herdenkingsplein à Maastricht

plantations, par un changement de matériaux,... Les limites entre espaces privés et semi-privés sont discrètes (buissons bas ou changement de matériaux, colonnade, ... plutôt que barrière ou haute haie) au point qu'on peut avoir l'impression que les terrasses privées se trouvent dans l'espace public (meubles de jardins, vélos, pots de fleurs,...). Les interventions contemporaines utilisent les mêmes codes. Le respect de ces caractéristiques garantit une intégration fine car profondément ancrée dans la culture. L'architecture contemporaine respecte et interprète l'identité même de la ville qui est plus dans les usages que dans les pierres et les briques

aux cheminements piétons qui forment le squelette du quartier, au maillage végétal,...

Et chez nous...

Chez nous, quand un architecte intervient dans une rue typique du 19^e siècle bordée de maisons de maître par exemple, il doit aussi intégrer cette dimension culturelle. Au niveau du rapport entre espace privé et espace public par exemple. L'architecture est un moyen, pour la bourgeoisie industrielle, d'affirmer son statut et son rôle au sein de la

société. En général, les façades avant sont décoratives, contrairement aux façades arrière. En outre, dans les quartiers urbains du 19^e siècle, les pièces de vie sont implantées côté rue, ce qui permet aux habitants de voir et laisser entrevoir (il y a des filtres : bel étage) certaines manifestations d'une vie sociale valorisée. Les loggias, balcons et autres avancées participent à la mise en scène par une prise de possession symbolique de l'espace public et offrent un point de vue idéal sur le spectacle de la rue. Cette disposition témoigne encore

d'un grand intérêt pour l'espace public : l'orientation de l'habitat est avant tout urbaine. Dans une intervention contemporaine, il est important de considérer cette dimension et de la respecter. Elle garantit une intégration fine, complémentaire de la réflexion typologique.

Sophie Dawance

¹ Dawance S., « La question de l'intégration urbanistique et paysagère » in La lettre des CCAT n°4, pp. 2 et 3

² Déjà le terme « fermette » parle des aspirations (à la rusticité, à la ruralité,...) des habitants.

³ Règlement général sur les bâties en site rural

⁴ Règlement communal d'urbanisme

■ Quelle place réserver à la participation citoyenne en aménagement du territoire ?

Thème n° 7 de la campagne « Ca passe par ma commune » : « Ma commune favorise une démocratie locale participative »

Comme vous l'avez lu dans les premières pages, IEW s'est associé à un collectif d'associations pour soutenir, à l'approche des élections communales de 2006, la campagne « Ca passe par ma commune ». Celle-ci a pour objet de dynamiser la vie citoyenne locale sur toute une série d'enjeux, en partant des gens pour aller vers les candidats. Le septième thème de la campagne est consacré à la démocratie locale participative. Ce thème, loin de se cantonner aux seuls processus participatifs propres à l'aménagement du territoire, recouvre l'ensemble des mécanismes qui de l'information à la motivation de la décision concourt au rapprochement entre les responsables locaux et la population.

Commençons par l'information des citoyens sur la vie politique et administrative de leur commune. Une communication transparente et complète permet à la commune de montrer qu'elle œuvre, au-delà des intérêts individualisés de ses habitants, à l'accomplissement du

bien-être commun (« l'intérêt général »). Formellement, il s'agirait de passer de la règle du secret de l'administration à celle de la transparence. Pratiquement, il reste du chemin à parcourir. Plusieurs actions pourraient être proposées. Ainsi, la commune ne gagnerait-elle pas à :

- développer une plus large information des événements liés à la vie politique locale (publicité des séances du conseil communal, des délibérations...) ?

- faire un travail de collecte et de diffusion des informations (tenue de registre, base de données, liens vers d'autres sites Internet) ?

- appliquer de manière plus ouverte et confiante le droit d'accès à l'information ?

Dans le domaine de la participation citoyenne, ce ne sont pas les outils qui manquent, mais bien une réflexion sur les finalités des mécanismes de consultation¹ et sur l'usage que les pouvoirs publics² en font. Du côté des objectifs de la par-

ticipation, nous relevons la volonté d'améliorer la démocratie représentative, de responsabiliser les citoyens à l'égard de la collectivité, de tendre vers de meilleures décisions. Du côté des pratiques, les enquêtes publiques sur des permis ou des plans d'aménagement du territoire ainsi que la manière dont elles sont vécues et qualifiées sur le terrain, tant par le pouvoir organisateur que par les citoyens - les deux facettes du phénomène « NIMBY » - témoignent suffisamment de la perte de confiance mutuelle. Parmi les propositions que nous pourrions formuler aux communes, la plus importante ne serait-elle pas de jouer le jeu de la consultation du public, la CCAT incluse, et donc de rester ouverts aux alternatives et propositions portées par la population ? En bout de course, la décision de la commune intervient au moment où elle dispose d'un dossier ou de l'ensemble des éléments lui permettant de trancher. Parmi ces éléments, on retrouve à côté des études et des avis des admi-

nistrations, les avis des organes de consultation ainsi que les observations émises par la population. C'est ici que commune et citoyens doivent se rappeler le(s) sens de la consultation de la population. C'est aussi ici que leurs chemins se séparent : la commune fait face à ses responsabilités et décide pour le bien de tous, dans l'intérêt général. Cependant, sa décision doit tenir compte des résultats de la consultation et être motivée³. Former les fonctionnaires à plus de pédagogie, de même que les sensibiliser aux enjeux démocratiques de la partici-

pation citoyenne constituent sans nul doute une piste d'amélioration de la bonne administration.

Au regard de chacune des mesures préconisées, nous pourrions conclure en formulant des propositions d'actions pour les citoyens. De manière générale, nous aimerions les enjoindre à plus de curiosité, à plus d'investissement dans leur commune ? En matière de participation, nous serions impatients de voir naître des projets menés à leur initiative (ou par l'entremise de leur CCAT) et pas seulement en réaction à ce qui leur est soumis⁴. Et au final,

il y aurait un effort de compréhension à faire, un volonté d'inscrire son projet de vie dans la société...

Coralie Vial

¹ Voir le questionnement posé par M. DELNOY, « Définition, notions de base, raison d'être et sources juridiques des procédures de participation du public » in La participation du Public au processus de décision en matière d'environnement et d'urbanisme, Bruxelles, Bruylants, 2005, pp. 7 et s.

² D. SARLET, « La participation : au-delà des processus formels, des pratiques... », in La participation du public, op. Cit., p. 265.

³ D. RENDER, « Les obligations qui incombent à l'administration après avoir procédé à une enquête publique », in La participation du public, op. cit., pp. 205 et s.

⁴ Voir le plaidoyer de J. SAMBON, « Le droit de pétition et le déclenchement des procédures par le public : de la participation réactive à la participation proactive ? », La participation du public, op. cit., spéc. Pp. 77-78.

Côté nature

Carrières et nature... un pas en avant un pas en arrière !

Au milieu des grands bouleversements du décret programme¹, une mesure passée relativement inaperçue (sauf par les naturalistes !) est la suppression de l'alinéa 3 de l'article 32 du CWATUP. Cette nouvelle législation a pour effet de maintenir les anciennes exploitations en zone d'extraction.

Pour rappel, l'ancienne disposition qui avait été adoptée dans le cadre du décret du 18 juillet 2002, prévoyait la conversion systématique - au terme de l'exploitation - des zones d'extraction en zones d'espaces verts ; l'objectif poursuivi étant de favoriser le développement du - parfois très - grand potentiel naturel des sites carriers.

En Région Wallonne, environ 26% des 706 sites inactifs répertoriés par l'équipe du Professeur E. Poty 2 ont été remblayés ou sont en cours de remblaiement, c'est-à-dire transformés en décharge. 26% sont boisés grâce à leur recolonisation naturelle par la végétation. 8.5% des sites sont laissés

à l'état de friche, 7,9% des carrières sont inondées, 6% des sites sont bâties, 2,7% des zones sont cultivées, 2,6% sont en zone de loisirs et enfin 2,3% sont transformées en parking, parcs à conteneurs ou zones industrielles.

La mise en espaces verts systématique prévue par « l'ancienne » législation² n'était sans doute pas l'option optimale. En effet, toutes les carrières ne présentent pas un intérêt biologique, les zones bâties peuvent être réaffectées à d'autres utilisations afin d'éviter le développement de friches industrielles, une partie des surfaces peuvent même parfois être reconvertis en zone agricole. Malheureusement, la législation actuelle ne prévoit rien au terme de l'exploitation et ne permet donc plus une protection des sites intéressants, alors que l'intérêt écologique des carrières devrait être pris en considération dans les projets de réaffectation. Néanmoins, il est bon de rappeler que l'intérêt écologique

des carrières peut être également pris en considération dans les projets de réaménagement inhérents aux permis d'environnement et/ou unique (voir les conditions sectorielles « carrières »).

La prudence est donc de mise, puisque la réaffectation des sites carriers se fera au cas par cas ... Les Hiboux grand-duc et autres Faucons pèlerins³ comptent sur nous !

**Elise Poskin
Natagora**

Pour information, la brochure « L'activité extractive en Wallonie »⁴ publiée par la DGATLP fait le point sur la situation actuelle et les perspectives du secteur.

¹ Décret-programme du 3 février 2005, art. 53

² Ne datant que de 2002 ! Mise en espaces verts des zones d'extraction en terme de leur exploitation introduite dans le CWATUP par le décret du 18 juillet 2002

³ Espèces menacées et protégées au niveau européen et régional et principalement rencontrées dans les sites carriers

⁴ Poty Edouard et Chevalier Emmanuel

Habiter en appartement...



un pis-aller pour beaucoup de ménages wallons, l'idéal restant la maison unifamiliale, quatre façades de préférence. Pourtant si, dans un souci développement durable, on veut utiliser notre territoire avec parcimonie et densifier les centres urbains et villageois bien desservis par les transports en commun et dans lesquels les principaux équipements et services sont accessibles à pied ou à vélo, l'immeuble à appartements s'impose... Alors, est-ce que tous les buildings sont impersonnels et froids ? Incarnent-ils tous un modèle d'habitat subi ? Nos voisins du Nord nous donnent des modèles qui pourraient nous réconcilier avec l'habitat collectif...